
États financiers de Cité GénérAction 55+

31 décembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière.....	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires.....	8-13
Annexe.....	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Cité GénérAction 55+

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Cité GénérAction 55+ (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états du résultat, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion avec réserves

L'Organisme a comptabilisé parmi ses produits un montant de 102 978 \$ en 2021 et 132 798 \$ en 2020 pour un montant total de 235 776 \$ en lien avec la subvention salariale d'urgence du Canada pour laquelle nous n'avions toutefois pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés appuyant la comptabilisation de cette subvention aux produits des exercices terminés le 31 décembre 2021 et 2020. Par conséquent, nous n'avions pu déterminer si les produits de subventions de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et les comptes à payer ainsi que les actifs nets aux 31 décembre 2022 et 2021 auraient dû faire l'objet d'ajustements.

Également, l'Organisme n'a pas comptabilisé parmi ses comptes à payer des montants en lien avec le versement de taxes à la consommation relativement à des contreparties reçues pour services taxables depuis 2019, ce qui constitue une dérogation aux NCSP. Ces contreparties reçues pour services taxables étaient erronément perçues comme des subventions de fonctionnement octroyées par la Ville de Terrebonne, qui elles ne sont pas taxables. En conséquence, l'Organisme ne se qualifie plus d'organisme sans but lucratif au sens de la loi sur les taxes d'accises. Par conséquent, les charges sont sous-évaluées de 681 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (40 361 \$ en 2021). Pour leur part, les actifs nets sont surévalués et les comptes à payer sont sous-évalués de 160 574 \$, 159 893 \$ et 119 532 \$ respectivement aux 31 décembre 2022, 31 décembre 2021 et au 1 janvier 2021.

Nous avons également exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, en raison des incidences de cette dérogation aux NCSP et des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 23 mars 2023

¹ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115222

Cité GénérAction 55+**État des résultats**

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Subvention – Ville de Terrebonne	251 562	251 562
Contribution – Ville de Terrebonne	32 265	—
Cours et adhésions	150 752	27 353
Bistro	43 803	176
Bistro – pourboires	2 816	—
Commandites	21 500	22 500
Autres revenus	12 475	4 643
Autres subventions (Emploi Québec)	23 480	—
Pétanque	3 426	1 185
Subvention salariale d'urgence du Canada	—	102 978
Revenus d'intérêts	1 113	1 006
	543 192	411 403
Charges		
Salaires et avantages sociaux	348 874	277 186
Honoraires professionnels	60 872	4 750
Rémunération des animateurs	44 825	25 724
Dépenses – bistro	40 382	589
Entretien et réparations	39 566	33 370
Publicité et promotion	16 615	19 169
Télécommunications	5 254	6 618
Assurances	1 601	1 365
Événements	13 312	9 322
Réunions, congrès et colloques	3 848	1 914
Frais de déplacement	729	488
Fournitures de cours et équipements d'activités	6 047	8 782
Services informatiques	8 433	9 084
Frais de bureau	12 217	8 954
Permis, abonnements et cotisations	365	400
Frais COVID-19	—	2 423
Intérêts et frais bancaires	5 691	2 960
Autres charges	4 982	—
	613 613	413 098
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant amortissements	(70 421)	(1 695)
Amortissements		
Immobilisations corporelles	(22 403)	(20 428)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	4 248	5 310
	(18 155)	(15 118)
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(88 576)	(16 813)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Cité GénérAction 55+
État de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022			2021
	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Affecté (Note 8)	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	62 791	213 478	20 662	296 931
Insuffisance des produits par rapport aux charges ⁽¹⁾	(18 155)	(70 421)	—	(88 576)
	44 636	143 057	20 662	208 355
Investissement en immobilisations corporelles	19 381	(19 381)	—	—
Solde à la fin	64 017	123 676	20 662	208 355

(1) Représenté par :

	2022	2021
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	(22 403)	(20 428)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	4 248	5 310
	(18 155)	(15 118)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Cité GénérAction 55+
État de la situation financière
au 31 décembre 2022

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		40 751	18 089
Comptes Avantage, taux variable		40 612	197 611
Dépôt à terme, au taux de 1,50 %, échéant en juillet 2023		153 666	153 054
Débiteurs	3	51 547	180
Stocks		1 500	—
Frais payés d'avance		10 177	4 561
		298 253	373 495
Immobilisations corporelles	4	77 573	84 033
Dépôt de garantie		460	460
		376 286	457 988
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	55 417	55 271
Revenus perçus d'avance		95 520	84 544
		150 937	139 815
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	7	16 994	21 242
		167 931	161 057
Droits contractuels	12		
Actif net			
Investis en immobilisations corporelles		64 017	62 791
Non affectés		123 676	213 478
Affectés	8	20 662	20 662
		208 355	296 931
		376 286	457 988

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Cité GénérAction 55+**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(88 576)	(16 813)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Radiations d'immobilisations corporelles	3 438	—
Intérêts courus sur le dépôt à terme	(612)	(564)
Amortissement des immobilisations corporelles	22 403	20 428
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(4 248)	(5 310)
	(67 595)	(2 259)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(51 367)	20 393
Stocks	(1 500)	—
Frais payés d'avance	(5 616)	(265)
Créditeurs et charges à payer	146	12 591
Revenus perçus d'avance	10 976	72 705
	(47 361)	105 424
	(114 956)	103 165
Activités d'investissement		
Acquisition de dépôt à terme	—	(50 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 381)	(43 057)
	(19 381)	(93 057)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(134 337)	10 108
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	215 700	205 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	81 363	215 700

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des comptes Avantage.

1. Statut et nature des activités

Cité GénérAction 55+ (l'« Organisme »), constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), offre un centre de loisirs et de services dédié aux personnes âgées de 55 ans et plus de la Ville de Terrebonne.

2. Méthodes comptables

Les états financiers de l'Organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'Organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers, à l'exception des opérations conclues avec des apparentés, sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Constatation des revenus

Apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports reçus. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Produits de cours, de cartes de membres et de pétanque

L'Organisme constate les produits de cours, de cartes de membres et de pétanque lorsque les services sont rendus aux clients, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Produits de bistro

L'Organisme constate les produits de bistro au moment de la vente aux consommateurs et de leur encaissement.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services sont rendus aux clients, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend les coûts d'achats, les frais de transport et les autres coûts directs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Toute dépréciation des stocks pour ramener ceux-ci à leur valeur nette de réalisation est comptabilisée en charges dans la période. Lorsque la valeur nette de réalisation augmente par la suite, la dépréciation déjà comptabilisée est reprise et comptabilisée comme une réduction du montant des stocks passés en charges au cours de la période où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode dégressive aux taux suivants :

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %
Équipements	20 %

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à sa valeur comptable nette, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises par la suite.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles à la juste valeur à la date de l'apport et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les comptes Avantage.

Apports reçus sous forme de services

Les membres consacrent un minimum de 30 000 heures à chaque année pour aider l'Organisme à assurer la prestation de ses services. Également, la Ville offre à titre gracieux les locaux utilisés par l'Organisme, et elle assume également les coûts énergétiques de l'immeuble.

L'Organisme peut constater les apports reçus sous forme de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Organisme aurait dû se procurer autrement ces services pour son fonctionnement régulier.

Aucun montant n'est constaté dans les états financiers relativement à ces apports reçus sous forme de services parce qu'il est trop difficile d'en déterminer la juste valeur.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels, sur les obligations et les droits contractuels, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la durée de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	\$	\$
Clients	450	180
Contribution à recevoir – Ville de Terrebonne	37 057	—
Autres subventions à recevoir (Emploi Québec)	14 040	—
	51 547	180

4. Immobilisations corporelles

	31 décembre 2022			31 décembre 2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	45 848	24 437	21 411	18 208
Équipement informatique	19 513	11 394	8 119	3 849
Équipements	190 853	142 810	48 043	61 976
	256 214	178 641	77 573	84 033

5. Emprunt bancaire

L'Organisme dispose d'une carte de crédit et d'une marge de crédit, d'un montant maximal autorisé de 5 000 \$ et 20 000 \$ respectivement, portant intérêt au taux de 11,70 % (10,95 % en 2021). Au 31 décembre 2022, la marge de crédit est inutilisée.

6. Crédoiteurs et charges à payer

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
		\$
Fournisseurs	4 391	4 182
Salaires et vacances à payer	22 408	21 702
Déductions à la source à payer	7 701	12 006
Taxes à la consommation	12 308	1 311
Montant dû aux Comités Actions Membres	8 609	16 070
	55 417	55 271

7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	\$	\$
Ville de Terrebonne – Subvention équipement	21 242	26 552
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(4 248)	(5 310)
Solde à la fin	16 994	21 242

8. Affectations d'origine interne

Au cours des exercices précédents, l'Organisme a affecté une somme de 20 662 \$ (20 662 \$ en 2021) pour le remplacement à long terme du mobilier et de l'équipement existant. L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9. Dépendance économique

Au cours de l'exercice, les revenus effectués auprès de la Ville de Terrebonne représentent environ 52 % des revenus totaux de l'Organisme (61 % en 2021).

10. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'Organisme fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est exposé à un de ces risques, comme décrit le paragraphe suivant.

10. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les comptes Avantage portent intérêt à taux variable, par conséquent, la juste valeur pourrait fluctuer en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux fixe, par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent des produits sur les charges de l'exercice de l'Organisme.

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2022, les principaux passifs de l'Organisme étaient les créditeurs et charges à payer.

11. Opérations entre apparentés

La Ville de Terrebonne est apparentée à l'Organisme, car elle contrôle celui-ci et l'inclut dans son périmètre comptable en vertu des critères de contrôle énoncés dans les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'Organisme opère un immeuble et des installations appartenant à la Ville de Terrebonne. L'entente initiale de cinq ans a été renouvelée en 2017, et ce, jusqu'en 2022. Cette entente se renouvelle automatiquement par périodes successives de cinq ans, à moins d'un avis contraire. Selon cette entente, la Ville de Terrebonne assume les dépenses en lien avec l'opération et la gestion de l'immeuble. En 2022, un apport de 251 562 \$ (251 562 \$ en 2021) a été comptabilisé aux résultats de l'exercice.

En 2022, la Ville de Terrebonne a également remboursé certaines dépenses en lien avec les honoraires professionnels et les salaires et avantages sociaux de la période précédente. Au cours de l'exercice, un apport additionnel de 32 265 \$ (nul en 2021) a été comptabilisé aux résultats de l'exercice.

En 2013, la Ville de Terrebonne a octroyé une subvention à l'Organisme dans le cadre de l'achat de matériel et d'équipements. Au cours de l'exercice, un montant de 4 248 \$ (5 310 \$ en 2021) est comptabilisé en amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles aux charges de l'exercice et un solde de 16 994 \$ (21 242 \$ en 2021) est comptabilisé en apports reportés afférents aux immobilisations corporelles à l'état de la situation financière.

12. Droits contractuels

En vertu d'ententes de commandite signées avec des partenaires échéant entre mai 2024 et décembre 2025, l'Organisme recevra des sommes totalisant 37 500 \$. Les encaissements au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2023	20 000
2024	12 500
2025	5 000

Cité GénérAction 55+

Annexe

31 décembre 2022

Annexe A – Honoraires professionnels

	2021	2020
	\$	\$
Honoraires d'audit et de comptabilité	39 065	4 750
Gestion des ressources humaines	16 357	—
Autres	5 450	—
	60 872	4 750